

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 205

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 35

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est logique qu'une association culturelle qui porte atteinte aux principes de la République et met en danger nos concitoyens ne puisse en aucun cas bénéficier avec l'accord de l'État d'aides qui lui permettraient de poursuivre ses actions. L'autorité administrative doit s'y opposer de façon systématique.